

## **UNE ALERTE PORTÉE PAR LA CGT DEPUIS AOÛT 2025**

Depuis août 2025, la CGT alerte la direction d'Orange sur les risques générés par les travaux de rénovation de l'immeuble voisin de la boutique Orange Paris Rue du Havre. Au fil des semaines, les nuisances se sont multipliées : vibrations, poussières, projections de gravats, émanations d'odeurs et risques de chute de matériaux, exposant les salarié·es, les client·es à des situations potentiellement dangereuses. Face à l'absence de mesures de prévention permettant de supprimer ou de maîtriser ces risques, la CGT a saisi la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de la DCR / AD Île-de-France afin que cette situation soit examinée et que la direction prenne les mesures de prévention qui s'imposaient. Malgré les alertes répétées de la CGT et de la CSSCT, la direction n'a pas pris les mesures de prévention adaptées.

Un premier Danger Grave et Imminent (DGI) avait déjà été déclenché en novembre 2025 afin d'alerter sur les risques liés à ces travaux et aux nuisances subies par les salarié·es. Faute de réponses adaptées et satisfaisantes de la part de la direction, la situation s'est aggravée et un nouveau DGI a été initié le 8 juin dernier.



**LA PRÉVENTION N'EST PAS UNE OPTION, C'EST UNE  
OBLIGATION LÉGALE**

# Prévenir, c'est agir avant. Après, il est déjà trop tard.

Le 12 juin, le risque dénoncé s'est malheureusement concrétisé par la chute successive de plusieurs morceaux du balcon haussmannien au-dessus de la boutique, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers. Malgré la gravité de la situation, le trottoir est resté ouvert au public et les salarié-es ont continué à travailler sous une zone dangereuse. Ce n'est qu'après l'interpellation des représentants du personnel, de la CGT et de l'inspection du travail que l'installation d'un tunnel sécurisé et la mise en sécurité du balcon, ont finalement été mises en œuvre.



## C'est pourquoi, la CGT revendique :

- L'application stricte du principe de prévention : suppression du danger à la source avant toute poursuite d'activité.
- La fermeture immédiate de tout site présentant un risque grave et imminent jusqu'à sa mise en sécurité.
- Une politique de prévention privilégiant la santé et la sécurité plutôt que la continuité commerciale.
- Le recrutement et le renforcement des effectifs du pôle prévention (aujourd'hui 1 seul préventeur sur le périmètre !) et des moyens à la CSSCT afin d'assurer un suivi efficace des risques.
- Une véritable évaluation des risques professionnels avec mise à jour du Document Unique (DUERP).

**Pour la CGT, aucune exigence commerciale ne doit primer sur la santé et la sécurité des salarié-es et des usager-es. La prévention doit être anticipée, dotée de moyens suffisants et faire respecter l'obligation de résultat de l'employeur en matière de protection des travailleurs.**



Parce qu'ensemble nous sommes plus fort.es  
Je rejoins la CGT avec ce QR Code



Vos représentant.es CGT DCR IDF

Patrice BOULON : 06 83 80 18 42

Sandrine MARTINHO : 06 71 75 96 85

Jérôme RONDEAU : 06 76 71 24 54

Amar LEVEUGLE : 07 86 37 13 69

Ernest GUEVARA : 06 78 82 66 57